

L'exploitation d'une centrale diesel

Chef de Quart

OBJECTIF DE FORMATION

Savoir exploiter une centrale de production en toute sécurité tout en respectant l'environnement et les coûts de production

Durée de la formation : de 5 jours à plusieurs mois

Personnes concernées : Chefs de quart ou personnes amenées à le devenir

PÉDAGOGIE

- Formation théorique et pratique sur les installations du client quand la formation est faite en intra
- Formation comportementale avec mise en situation sur le terrain ou en jeu de rôle
- Perfectionnement possible sur simulateur de conduite
- Evaluations en fin de formation
- Implication des équipes et des managers de l'entreprise

PROGRAMME DE FORMATION

- La technologie d'un Groupe (moteur, alternateur, transformateur) ainsi que l'ensemble des équipements associés (turbo, régulateur, distribution, ...)
- Le fonctionnement et les caractéristiques des fluides (huile, eau, combustible et air), les équipements associés (pompes, filtres, centrifugeuses, décanteurs, stockage,...) et leur pilotage
- Les outils et l'organisation du poste de conduite
- Le démarrage d'un groupe après les préparations nécessaires et les phases de couplages
- La conduite à charges stable (contrôle et surveillance des paramètres process, suivi de la demande, optimisation de la conduite, relevé des paramètres, contrôles économiques,...)
- La maintenance de l'installation
- La gestion des anomalies et des incidents (détection, évaluation du risque, actions possibles, résolution d'incidents avec recherche des causes racines)
- La maîtrise des rejets aqueux et gazeux, le fonctionnement de la dénitrification
- Le fonctionnement des réseaux électriques d'une centrale et rappels d'électrotechnique
- La sécurité du personnel, la gestion d'un incendie, les moyens d'intervention et la gestion des secours
- Le pilotage des tâches au quotidien (surveillance, gestion des alarmes, demandes d'intervention, analyse des pannes, consignation du matériel,...)
- La gestion de l'équipe et sa coordination, les rôles et la responsabilité pénale de chacun